
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 30 mars 2017
17 h**

**Séance tenue le jeudi 30 mars 2017
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Richard Bergeron, M. George Bourelle, M. Mitchell Brownstein, M. Russell Copeman, M. Robert Coutu, M. Claude Dauphin, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, Mme Manon Gauthier, M. Michel Gibson, Mme Jane Guest, Mme Paola Hawa, M. Edward Janiszewski, M. Beny Masella, M. Lionel Perez, M. Peter Prassas, Mme Chantal Rouleau, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. William Steinberg, M. Peter F. Trent, M. Morris Trudeau et Mme Maria Tutino

ABSENCE AVEC MOTIF :

Mme Monique Vallée

AUTRE PRÉSENCE :

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement .

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Nickolas Gagnon	M. Robert Coutu	Aménagement de zones de transport actif (piétonnier et cyclable) sur la rue Sherbrooke à Montréal-Est – Consultation publique auprès des résidents de Montréal-Est et de l'arrondissement de Hochelaga–Maisonneuve
M. Campbell Stuart	M. Denis Coderre (M. Dimitrios Jim Beis) (M. Russell Copeman)	Raison pour laquelle deux séries de consultation publique sont prévues concernant le projet de développement dans Pierrefonds-Ouest
Madame Alison Hackney	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman) (M. Aref Salem)	Dézonage de terres agricoles dans Pierrefonds-Ouest / Signale la présence d'un énorme nid de poule à la sortie de la station de métro Lionel-Groulx

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 15.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Paola Hawa	M. Russell Copeman	Dates prévues pour le dézonage de terres agricoles dans Pierrefonds-Ouest

N'ayant aucune autre intervention de la part des membres du conseil, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 18.

Il est proposé par M. Alan DeSousa
appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 3.01 et 3.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG17 0063

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alan DeSousa
appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 30 mars 2017, tel que livré aux membres du conseil ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG17 0064

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 23 février 2017

Il est proposé par M. Alan DeSousa
appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 23 février 2017 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 21 mars 2017 émis par le greffier .

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président de l'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le porte-parole de l'assemblée dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* du 1^{er} au 28 février 2017.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} au 28 février 2017.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1^{er} au 28 février 2017.

CG17 0065

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise relatif à l'examen public des impacts sur la population montréalaise de la décision de Postes Canada d'éliminer la livraison du courrier à domicile en milieu urbain

Le porte-parole de l'assemblée dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise relatif à l'examen public des impacts sur la population montréalaise de la décision de Postes Canada d'éliminer la livraison du courrier à domicile en milieu urbain, et le conseil en prend acte.

04.04 1163430030

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil »

CG17 0066

Dépôt des commentaires et des recommandations faisant suite au Rapport de recommandations de l'inspecteur général visant divers contrats octroyés (ou prévus d'être octroyés) à l'organisme à but non lucratif Montréal en histoires dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal

Le porte-parole de l'assemblée dépose les commentaires et les recommandations faisant suite au Rapport de recommandations de l'inspecteur général visant divers contrats octroyés (ou prévus d'être octroyés) à l'organisme à but non lucratif Montréal en histoires dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal, et le conseil en prend acte.

06.01

CG17 0067

Dépôt du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la sixième année d'activité (2016) »

Le porte-parole de l'assemblée dépose le rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la sixième année d'activité (2016) », et le conseil en prend acte.

06.02

7 - Dépôt

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt »

CG17 0068

Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2016

Le porte-parole de l'assemblée dépose le bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2016, et le conseil en prend acte.

07.01 1170498001

CG17 0069

Dépôt du bilan annuel consolidé 2016 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Le porte-parole de l'assemblée dépose le bilan annuel consolidé 2016 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002), et le conseil en prend acte.

07.02 1175075001

07.03 - Dépôt de la résolution no 170339 de la Ville de Côte Saint-Luc intitulée « Motion d'appui au rapport de la Commission de la représentation électorale du 7 février 2017 pour le maintien des limites actuelles des circonscriptions électorales de Mont-Royal, Outremont et D'Arcy McGee et pour dénoncer le renversement soudain et injustifié de la décision du 2 mars »

11 - Dépôt de pétitions

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG17 0070

Approuver le projet de neuvième convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Versailles inc., des espaces à bureaux au 7275, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de douze mois, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 - Dépense totale de 1 256 562,28 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0357;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de neuvième convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Versailles inc., des espaces situés au 7275, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de douze mois, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, pour une dépense totale de 1 256 562,28 \$, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au bail;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1175840003

CG17 0071

Conclure une entente-cadre de gré à gré, pour une période de 36 mois, avec M.D. Charlton Co. Ltd, pour l'acquisition et la fourniture d'armes à impulsion électrique de marque Taser X2, de cartouches, de batteries, de cibles et de câbles de téléchargement pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 686 621,31 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0308;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre de gré à gré, pour une période de 36 mois, avec M.D. Charlton Co. Ltd., fournisseur unique, pour l'acquisition et la fourniture de Taser X2, cartouches, batteries, cibles et câbles de téléchargement pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 686 621,31 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service 16-15684 de cette firme, en date du 12 décembre 2016 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1173997001

CG17 0072

Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2018, pour une somme maximale de 773 034,26 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0309;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée, fournisseur unique, pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2018, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 773 034,26 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 7 février 2017;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1175035002

CG17 0073

Conclure une entente-cadre collective avec St-Germain Égouts et Aqueducs inc. pour la fourniture sur demande de pièces de béton pour aqueduc et égout, pour une période de trente-six mois avec possibilité de prolongation de douze mois pour un maximum de deux prolongations - Appel d'offres public 16-15667 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0316;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre collective avec St-Germain Égouts et Aqueducs inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture sur demande de pièces de béton pour égouts et aqueducs, pour une période de trente-six mois avec possibilité de deux prolongations de douze mois chacune, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15668;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des Services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1177487001

CG17 0074

Accorder un contrat de gré à gré à Québecor Média pour la mobilisation d'espace publicitaire, l'habillage d'abribus et l'utilisation du réseau numérique « Jeunes urbains », dans le cadre du projet Escales découvertes du mont Royal (lot 2B), pour une période de huit mois - Dépense totale de 206 999,01 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0318;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 206 999,01 \$, taxes incluses, pour la mobilisation d'espace publicitaire, l'habillage d'abribus et l'utilisation du réseau numérique « Jeunes urbains », dans le cadre du projet Escales découvertes du mont Royal (lot 2B), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Québecor Média, fournisseur exclusif, pour une période de huit mois, pour les biens et services mentionnés ci-haut, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 199 999,01 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de services de cette firme en date du 27 février 2017 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Maria Tutino

20.05 1176688001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG17 0075

Autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec Safety-Kleen Canada inc. (CG14 0130) pour une période additionnelle de douze mois, pour la fourniture sur demande de lubrifiants, graisses et antigels utilisés dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0321;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec Safety-Kleen Canada inc. (groupe 2) (CG14 0130), pour une période additionnelle de douze mois, pour la fourniture sur demande de lubrifiants, graisses et antigels utilisés dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville;

- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1177528001

CG17 0076

Accorder un contrat à Filtrum inc. pour l'ajout d'un réacteur UV à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs, pour une somme maximale de 623 952,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10214 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0323;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Filtrum inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'ajout d'un réacteur UV à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 623 952,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10214;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Maria Tutino
M. Morris Trudeau

20.07 1177111001

CG17 0077

Accorder un contrat de gré à gré à Tetra Tech QI inc. pour les services de maintenance du système CIDI, pour une durée de trois ans, pour une somme maximale de 810 573,75 \$, taxes incluses / Approuver un contrat de licence et de maintenance avec Tetra Tech QI inc. et un contrat d'entiercement avec Tetra Tech QI inc. et Lavery, De Billy, s.e.n.c.r.l. à cet effet, rétroactivement au 1^{er} janvier 2017 (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0336;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un contrat de gré à gré par lequel Tetra Tech QI inc., fournisseur unique, s'engage à fournir à la Ville les services de maintenance afin d'assurer le support informatique ainsi que le support téléphonique régulier et d'urgence ainsi que l'obtention des mises à jour du logiciel, pour la somme de 810 573,75 \$, taxes incluses, pour une période de trois ans, rétroactivement au 1^{er} janvier 2017
- 2 - d'approuver un de contrat de licence entre Tetra Tech QI inc. et la Ville, rétroactivement au 1^{er} janvier 2017 afin de consolider les droits d'utilisation consentis par Tetra Tech QI inc. à la Ville;
- 3 - d'approuver un contrat d'entiercement entre la Ville, Tetra Tech QI inc. et Lavery, De Billy, s.e.n.c.r.l., rétroactivement au 1^{er} janvier 2017 afin de permettre à la Ville d'avoir accès aux codes sources en cas de défaillance de Tetra Tech QI inc.;

- 4 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer tous les documents contractuels ainsi que tous documents donnant suite à la présente résolution pour et au nom de la Ville;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1163334020

CG17 0078

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme SNC-Lavalin inc. pour une période de soixante mois, pour la gestion et la surveillance des travaux du programme complémentaire de planage et revêtement ainsi que dans le domaine des infrastructures municipales du Service des infrastructures de la voirie et des transports, pour une somme maximale de 4 254 063,50 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 16-15683 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0338;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre de services professionnels pour la gestion et la surveillance des travaux du Programme de planage et revêtement, ainsi que dans le domaine des infrastructures du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel SNC-Lavalin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 4 254 063,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15683 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, et ce au rythme des besoins à combler, pour une période maximale de soixante mois.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1177577001

CG17 0079

Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à CIMA + s.e.n.c. pour la mise en oeuvre du Plan stratégique de densification des espaces administratifs de la Ville de Montréal - Dépense totale de 4 762 892,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15626 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0339;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 4 762 892,38 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en gestion de projets et support technique pour mettre en oeuvre le plan stratégique des espaces administratifs de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel CIMA+ s.e.n.c., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 4 536 087,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15626 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1175367001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG17 0080

Conclure deux ententes-cadres de services professionnels avec Macogep inc. (contrat no 1: 519 399,56 \$, taxes incluses) et Consultants Legico-CHP inc. (contrat no 2 : 559 640,81 \$, taxes incluses) pour des services d'estimateur en construction afin d'évaluer les coûts des projets de construction en infrastructures urbaines / Appel d'offres public 16-15732 (4 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0342;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres, pour une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de services d'estimateur en construction afin d'évaluer les coûts des projets de construction en infrastructures urbaines ;
- 2 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les contrats et les sommes maximales inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15732 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention ;

Firme	Somme maximale	Contrat
MACOGEP INC.	519 399,56 \$	1
CONSULTANTS LEGICO-CHP INC.	559 640,81 \$	2

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1161861001

CG17 0081

Accorder un contrat de services professionnels en ingénierie et en architecture à SNC-Lavalin inc. et Girard Côté Bérubé Dion Architectes inc. pour la mise à niveau de l'usine de Pierrefonds, pour une somme maximale de 2 719 254,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15596 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0346;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel SNC-Lavalin inc. et Girard Côté Bérubé Dion Architectes inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis respectivement en ingénierie et en architecture pour la mise à niveau de l'usine de Pierrefonds, pour une somme maximale de 2 719 254,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15596 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Maria Tutino
M. Morris Trudeau

20.12 1174745001

CG17 0082

Approuver le projet d'addenda No 1 modifiant la convention intervenue entre Ville de Montréal et Biomont Énergie, société en commandite à laquelle est intervenue Société en commandite Gazmont (CG15 0335) pour la valorisation énergétique du biogaz du Complexe environnemental Saint-Michel

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0349;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le projet d'Addenda No 1 modifiant la convention intervenue entre Ville de Montréal et Biomont Énergie, société en commandite aux termes duquel intervient la Société en commandite Gazmont (CG15 0335) pour la valorisation énergétique du biogaz du Complexe environnemental Saint-Michel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1160720001

CG17 0083

Approuver le projet d'addenda au protocole d'entente intervenu entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Ville de Montréal (CG14 0576) portant sur l'optimisation du réseau d'aqueduc et prévoyant une aide financière de 18 946 676 \$ dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-municipalités sous-volet 1.4 (PIQM 1.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0350;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet d'addenda no 1 au protocole d'entente intervenu entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Ville de Montréal (CG14 0576) portant sur l'optimisation du réseau d'aqueduc et prévoyant une aide financière de 18 946 676 \$ dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-municipalités sous-volet 1.4 (PIQM 1.4) ;
- 2 - d'autoriser le maire et le greffier à signer ledit document pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1171158001

CG17 0084

Résilier l'entente-cadre collective avec l'entreprise Beaugard Environnement ltée (CG16 0700) d'une durée de vingt-quatre mois, pour la fourniture, sur demande, de services de vidange de séparateurs d'huile des goulottes et bassins de captation de différents édifices municipaux

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mars 2017 par sa résolution CE17 0417;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de résilier l'entente-cadre collective octroyée à Beaugard Environnement ltée (CG16 0700), d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de services de vidange de séparateurs d'huile, des goulottes et bassins de captation de différents édifices municipaux.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1177157001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG17 0085

Décréter l'abandon de l'expropriation de la partie résiduelle du lot 2 437 119 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie d'environ 8 996,5 mètres carrés, constituée d'une partie d'un terrain vague, située à l'intersection des rues Fairway et François-Lenoir, dans l'arrondissement de Lachine

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mars 2017 par sa résolution CE17 0433;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - de décréter l'abandon de l'expropriation de la partie résiduelle du lot 2 437 119 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie d'environ 8 996,5 mètres carrés;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3 - de mandater, le cas échéant, la Division de la géomatique pour procéder à la correction cadastrale du lot 2 437 119 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 4 - d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division à signer les documents cadastraux, pour et au nom de la Ville, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1173778001

CG17 0086

Accorder un soutien financier totalisant 607 278 \$ à différents organismes en soutien à leur offre de service en matière d'hébergement d'urgence des personnes sans-abri, pour l'année 2017, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mars 2017 par sa résolution CE17 0435;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 607 278 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le montant et le projet indiqués en regard de chacun d'eux, en soutien à l'hébergement d'urgence des personnes sans-abri;
- 2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

Organisme	Projet	Soutien 2017
Mission Old Brewery	Accueil, référence, accompagnement et suivi des personnes itinérantes	150 000 \$
Mission Bon Accueil	Soutien à la lutte contre l'exclusion sociale et prévention de l'itinérance	150 000 \$
Maison du Père	Accueil, hébergement, accompagnement, référence et suivi	150 000 \$
La rue des femmes de Montréal	Accueil, hébergement, accompagnement, référence et suivi	102 960 \$
Association d'entraide Le Chaïnon	Accueil, hébergement, accompagnement, référence et suivi	54 318 \$

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1166794007

CG17 0087

Accorder un soutien financier non récurrent de 75 000 \$ à la Jeune chambre de commerce de Montréal pour son implication dans un volet relève et entrepreneuriat en lien avec le Défi PME MTL, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mars 2017 par sa résolution CE17 0438;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 75 000 \$ à la Jeune chambre de commerce de Montréal pour son implication dans un volet relève et entrepreneuriat en lien avec le Défi PME MTL, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1175175001

CG17 0088

Accorder un soutien financier de 250 000 \$ à C2 Montréal afin d'appuyer la réalisation de l'événement en 2017, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mars 2017 par sa résolution CE17 0437;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 250 000 \$ à C2 Montréal afin d'appuyer la réalisation de son événement en 2017, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec en 2017;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1160881002

CG17 0089

Approuver la résiliation de la convention de services professionnels en actuariat conseil, volet des régimes de retraite des policiers de la Ville de Montréal intervenue avec la firme Normandin Beaudry, Actuaire conseil inc. (CG14 0412) / Accorder un contrat de gré à gré pour services professionnels à la firme Morneau Shepell afin d'assister la Ville dans les litiges en cours avec la Fraternité des policiers et policières de Montréal dans le cadre de la négociation de la convention collective et de la Loi 15 / Réserver la somme de 249 460 \$, taxes incluses, à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mars 2017 par sa résolution CE17 0440;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - de résilier la convention de services professionnels en actuariat conseil, volet des régimes de retraite des policiers de la Ville de Montréal octroyée à la firme Normandin Beaudry, Actuaire conseil inc. (CG14 0412);
- 2 - d'accorder un contrat de gré à gré pour services professionnels à la firme Morneau Shepell afin d'assister la Ville dans les litiges en cours avec la Fraternité des policiers et policières de Montréal dans le cadre de la négociation de la convention collective et de la Loi 15;
- 3 - de réserver la somme de 249 460 \$, taxes incluses, pour l'exécution des services professionnels de la firme Morneau Shepell, prévue auparavant pour le contrat avec la firme Normandin Beaudry;
- 4 - d'autoriser le transfert des ajustements budgétaires des années 2017 à 2019 (soit : 26 026 \$ en 2017, 27 066 \$ en 2018 et 26 737 \$ en 2019) à la suite de la résiliation de la convention citée plus haut;
- 5 - de prendre note que cette dépense fait partie de la dotation d'une unité administrative (unité de soutien) visée par le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054 et modification) et qu'elle a été considérée dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale servant à établir la charge d'administration générale imputée au budget du conseil d'agglomération;
- 6 - d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer la convention de services professionnels avec la firme Morneau Shepell, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1176775001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG17 0090**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Englobe corp. pour le traitement par compostage de 45 000 tonnes de résidus verts (15 000 tonnes par année) avec retour de compost, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 3 061 209 \$, taxes incluses (2 soum.) / Accorder un contrat à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 105 000 tonnes de résidus organiques mélangés (35 000 tonnes par année), pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 9 113 436 \$, taxes incluses (3 soum.) - Dépense totale de 12 174 645 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15674

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mars 2017 par sa résolution CE17 0415;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
 - 2 - d'accorder à Englobe corp., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le traitement par compostage de 45 000 tonnes de résidus verts avec retour de compost, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 061 209 \$, taxes incluses, pour une période de 36 mois;
 - 3 - d'accorder à 142975 Canada Ltée (Mironor), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le traitement par compostage de 105 000 tonnes de résidus organiques mélangés, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 113 436 \$, taxes incluses, pour une période de 36 mois;
- le tout conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15674 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1162621005

CG17 0091**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Construction Vert Dure inc. pour la réalisation des travaux d'imperméabilisation et drainage du toit du réservoir Rosemont - Dépense totale de 16 174 579,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10203 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mars 2017 par sa résolution CE17 0420;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 16 174 579,24 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux d'imperméabilisation et drainage du toit du réservoir Rosemont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Construction Vert Dure inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 15 471 336,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10203 ;

4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Maria Tutino
M. Morris Trudeau

20.22 1170884001

CG17 0092

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Groupe Geysler inc. pour les travaux de rénovation majeure de la caserne de pompiers no 26 (0079) située au 2151, avenue du Mont-Royal Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 11 276 800,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5862 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mars 2017 par sa résolution CE17 0421;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 11 276 800,09 \$, taxes incluses, pour les travaux de rénovation majeure à la caserne de pompiers n° 26 située au 2151, avenue du Mont-Royal Est, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Groupe Geysler inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 245 589,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5842;
- 4 - d'autoriser une dépense de 150 810,00 \$, taxes incluses, pour les frais d'exploitation de l'immeuble;
- 5 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1167217002

CG17 0093**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Générale Électrique du Canada International inc. pour la conception et la construction du poste de transformation 315 kV/25 kV à la station d'épuration Jean-R.-Marcotte (phase I), pour une somme maximale de 31 140 422,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 7057-AE (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mars 2017 par sa résolution CE17 0422;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Générale Électrique du Canada International inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la conception et la construction du poste de transformation 315kV/25kV à la station d'épuration Jean-R.-Marcotte (phase I), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 31 140 422,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 7057-AE;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1177526003

CG17 0094**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Cima + s.e.n.c. (6 563 232,90 \$, taxes incluses), Les Services EXP inc. (6 143 522,41 \$, taxes incluses) et Axor Experts-Conseils inc. (5 461 488,41 \$, taxes incluses) pour des services en conception, dans le cadre des programmes de réfection et de développement des infrastructures sur le territoire de l'agglomération de Montréal - Appel d'offres public 16-15643 (7 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mars 2017 par sa résolution CE17 0427;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure trois ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels en conception de documents d'ingénierie, dans le cadre des programmes de réfection et de développement des infrastructures sur le territoire de l'agglomération de Montréal ;
- 3 - d'approuver les projets de convention, par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages finaux en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales et les contrats inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15643 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention ;

Firme	Somme maximale	Délai maximal	Contrat
CIMA+ S.E.N.C.	6 563 232,90 \$	36 mois	1
LES SERVICES EXP INC.	6 143 522,41 \$	36 mois	2
AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.	5 461 488,41 \$	36 mois	3

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1177231016

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.28 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG17 0095

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec SNC-Lavalin inc. (contrat no 1: 5 462 146,07 \$, taxes incluses), Les Services exp inc. (contrat no 2: 5 706 209,25 \$, taxes incluses) et Les Consultants S.M. inc. (contrat no 3: 5 792 727,94 \$, taxes incluses) pour la gestion et la surveillance des travaux dans le domaine des égouts, de l'aqueduc, de la voirie et des structures - Appel d'offres public 17-15664 (5 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mars 2017 par sa résolution CE17 0428;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure trois ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels en gestion et surveillance des travaux d'infrastructures;
- 3 - d'approuver les projets de convention par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages finaux en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales et les contrats inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15664 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention ;

Firme	Somme maximale	Contrat
SNC Lavalin inc.	5 462 146,07 \$	1
Les Services Exp inc.	5 706 209,25 \$	2
Les Consultants S.M. inc.	5 792 727,94 \$	3

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1175249001

CG17 0096**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à CIMA+ S.E.N.C. et Provencher Roy Urbanisme inc. pour les services professionnels d'ingénierie, d'aménagement urbain et d'architecture pour la conception et la surveillance des travaux du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest (phase 1), pour une somme maximale de 12 897 697,35 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15853 (4 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mars 2017 par sa résolution CE17 0429;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel CIMA+ S.E.N.C. et Provencher Roy Urbanisme inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la conception et la surveillance de chantier du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest (phase 1), pour une somme maximale de 12 897 697,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15853 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1175921001

CG17 0097

Accorder un soutien financier non récurrent de 500 000 \$ à l'École de créativité La Factory pour supporter le démarrage de l'école des sciences de la créativité durant les années 2017 et 2018, financé par le budget du Service du développement économique et l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec / Augmenter la base budgétaire 2018 du Service du développement économique de 250 000 \$ / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mars 2017 par sa résolution CE17 0441;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 500 000 \$ à École de créativité La Factory pour supporter le démarrage de l'école des sciences de la créativité durant les années 2017 et 2018, financé par le budget du Service du développement économique et l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec
- 2 - d'augmenter la base budgétaire 2018 du Service du développement économique de 250 000 \$;
- 3 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1170191002

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG17 0098

Adopter une résolution modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 53 800 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Rockfield situé dans l'arrondissement de Lachine et son raccordement au système des intercepteurs (RCG 15-060) afin de réduire le montant d'emprunt initialement autorisé

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2017 par sa résolution CE17 0215;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - de modifier le titre du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 53 800 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Rockfield situé dans l'arrondissement de Lachine et son raccordement au système des intercepteurs (RCG 15-060) » par le remplacement du montant « 53 800 000 \$ » par « 37 800 000\$ »;
- 2 - de modifier l'article 1 de ce règlement par le remplacement du montant de « 53 800 000 \$ » par « 37 800 000\$ ».

Adopté à l'unanimité.

30.01 1177526001

CG17 0099

Autoriser le transfert du crédit supplémentaire au montant de 2,6 M\$ accordé au chapitre corporatif d'assignation temporaire vers le budget 2017 du Service des ressources humaines

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2017 par sa résolution CE17 0290;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'autoriser le transfert du crédit supplémentaire au montant de 2,6 M\$ accordé au chapitre corporatif d'assignation temporaire vers le budget 2017 du Service des ressources humaines;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1164346007

CG17 0100

Autoriser le report du dépôt des états financiers 2016 au bureau du greffier, du 31 mars au 24 avril 2017, au plus tard

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0375;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

d'autoriser le report du dépôt au bureau du greffier des états financiers vérifiés de l'exercice financier 2016 du 31 mars au 24 avril 2017, au plus tard.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1170029003

CG17 0101

Entériner l'engagement de l'agglomération de Montréal, auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), à déposer un plan de gestion des débordements d'égouts décrivant les mesures compensatoires globales à réaliser pour ne pas augmenter la fréquence des débordements observés sur l'ensemble de son territoire

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0376;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'entériner l'engagement de l'agglomération de Montréal, auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), à déposer, avant le 31 décembre 2020, un plan de gestion des débordements d'égouts décrivant les mesures compensatoires globales à réaliser pour ne pas augmenter la fréquence des débordements observés sur l'ensemble de son territoire;
- 2 - d'assurer la réalisation des mesures complémentaires, décrites dans le plan de gestion des débordements d'égout, selon l'échéancier prévu et n'excédant pas 5 ans après l'approbation du plan par le MDDELCC;
- 3 - de mandater le Service de l'eau aux fins des présentes.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1174136001

CG17 0102

Autoriser le paiement des frais de parc de 1 446 707,10 \$, taxes incluses, à la Ville de Montréal-Est en vertu de son règlement no 59-2016 pour le permis de lotissement de l'opération cadastrale sur l'immeuble constitué du lot 2 402 139 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et appartenant à la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0379;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

d'autoriser le paiement des frais de parc de 1 446 707,10 \$, taxes incluses, à la Ville de Montréal-Est en vertu de son règlement no 59-2016 pour le permis de lotissement de l'opération cadastrale sur l'immeuble constitué du lot 2 402 139 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et appartenant à la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1160549001

CG17 0103

Demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire d'autoriser la Ville à conclure une entente de délégation en matière de développement local et régional avec Concertation régionale de Montréal / Réserver l'enveloppe budgétaire requise à la conclusion de l'entente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mars 2017 par sa résolution CE17 0444;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1 - de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire d'autoriser la Ville de Montréal à conclure une entente de délégation en matière de développement local et régional avec Concertation régionale de Montréal;
- 2 - de réserver l'enveloppe budgétaire requise à la conclusion de l'entente conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1160191009

CG17 0104

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 4 200 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des chambres de vannes et des composantes du réseau primaire d'aqueduc

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 200 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des chambres de vannes et composantes du réseau primaire d'aqueduc », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1162675005

CG17 0105

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 8 187 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage (RCG 16-030)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 8 187 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage (RCG 16-030) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1162675006

CG17 0106

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 70 400 000 \$ pour le financement des travaux d'aménagement et de mise en valeur du secteur ouest de l'Île Sainte-Hélène du Parc Jean-Drapeau, pilotés par la Société du Parc Jean-Drapeau dans le cadre du 375^e de la Ville de Montréal, (RCG 13-020)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 70 400 000 \$ pour le financement des travaux d'aménagement et de mise en valeur du secteur Ouest de l'Île Sainte-Hélène du parc Jean-Drapeau, pilotés par la Société du parc Jean-Drapeau dans le cadre du 375^e de la Ville de Montréal (RCG 13-020) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1172837002

CG17 0107

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 38 000 000 \$ afin de financer des travaux de protection d'immeubles

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 38 000 000 \$ afin de financer des travaux de protection d'immeubles », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1170390001

CG17 0108

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement d'emprunt portant le numéro RCG 15-012 autorisant un emprunt de 44 451 000 \$ afin de financer deux centres de tri des matières recyclables

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'emprunt portant le numéro RCG 15-012 autorisant un emprunt de 44 451 000 \$ afin de financer deux centres de tri des matières recyclables », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1167159001

CG17 0109

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.06 1165361002

CG17 0110

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.07 1175075002

CG17 0111

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.08 1172837001

CG17 0112

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer la phase I des travaux de rénovation du Pavillon du Canada du parc Jean-Drapeau

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer la phase I des travaux de rénovation du Pavillon du Canada du parc Jean-Drapeau », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.09 1172837004

CG17 0113

Avis de motion - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2016)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2016) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.10 1173843001

CG17 0114

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions à la restauration et à la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale et aux fouilles archéologiques (04-026)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions à la restauration et à la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale et aux fouilles archéologiques (04-026) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.11 1176767001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG17 0115

Adoption - Règlement établissant le Programme d'aide à l'accessibilité des commerces (PAAC)

Attendu qu'une copie du Règlement établissant le Programme d'aide à l'accessibilité des commerces (PAAC) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 janvier 2017 par sa résolution CE17 0088;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant le Programme d'aide à l'accessibilité des commerces (PAAC) ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1161179018

Règlement RCG 17-011

CG17 0116

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation de l'hôtel de ville

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation de l'hôtel de ville a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2017 par sa résolution CE17 0167;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation de l'hôtel-de-ville », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1160390005

Règlement RCG 17-012

CG17 0117

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 112 872 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 112 872 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2017 par sa résolution CE17 0169;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 112 872 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1164207001

Règlement RCG 17-013

CG17 0118

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 22 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction et de renouvellement de conduites primaires d'aqueduc

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 22 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction et de renouvellement de conduites primaires d'aqueduc a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2017 par sa résolution CE17 0162;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 22 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction et de renouvellement de conduites primaires d'aqueduc », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Maria Tutino
M. Morris Trudeau

42.04 1163276001

Règlement RCG 17-014

CG17 0119

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Lavigne situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et son raccordement au système des intercepteurs (RCG15-058)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Lavigne situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et son raccordement au système des intercepteurs (RCG15-058) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2017 par sa résolution CE17 0215;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Lavigne situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et son raccordement au système des intercepteurs (RCG 15-058) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1177526001

Règlement RCG 15-058-1

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 44.01 et 44.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG17 0120

Approuver le document d'accompagnement du règlement RCG 14-029-1 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal afin d'ajouter une dérogation à la plaine inondable dans le cadre du projet d'aménagement de la Plage de l'Est (lots 1 875 955, 2 159 487 et 2 159 488) situé sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Attendu que le 27 octobre 2016, le conseil d'agglomération a adopté, sans changement, le Règlement RCG 14-029-1 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et que ce règlement a été ensuite soumis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour avis, conformément à l'article 53.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

Attendu que le 4 novembre 2016 le greffier de la Ville de Montréal a fait parvenir le règlement RCG 14-029-1 et la résolution CG16 0589 l'adoptant au secrétaire de la Communauté métropolitaine de Montréal, conformément aux dispositions des articles 53.6 et 53.11.74 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);

Attendu que le 24 novembre 2016, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a approuvé le règlement RCG 14-029-1 et a délivré un certificat attestant de la conformité de celui-ci au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la CMM;

Attendu que le 19 décembre 2016, le Règlement RCG 14-029-1 est entré en vigueur le jour de la signification par le MAMOT d'un avis favorable, puisque le règlement est conforme aux orientations gouvernementales, prévues à l'article 53.6 de la LAU;

Attendu que, selon les dispositions de l'article 53.11.4 de la LAU, le conseil d'agglomération doit adopter un document d'accompagnement à l'égard du Règlement RCG 14-029-1 qui indique la nature des modifications réglementaires à apporter aux plans et règlements d'urbanisme en concordance avec le schéma d'aménagement;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017, par sa résolution CE17 0402;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'approuver le document d'accompagnement du règlement RCG 14-029-1 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal afin de signifier à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles la modification qu'il devra apporter à son règlement de zonage, le tout conformément à l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Adopté à l'unanimité.

CG17 0121

Approuver le document d'accompagnement du règlement RCG 14-029-2 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal afin d'ajouter une dérogation à la plaine inondable dans le cadre du projet d'aménagement de la Plage de Verdun (parties des lots 3 943 640, 1 619 416 et 1 619 415) situé sur le territoire de l'arrondissement de Verdun

Attendu que le 22 décembre 2016, le conseil d'agglomération a adopté, avec changement, le Règlement RCG 14-029-2 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et que ce règlement a été ensuite soumis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour avis, conformément à l'article 53.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);

Attendu que le 4 janvier 2017 le greffier de la Ville de Montréal a fait parvenir le règlement RCG 14-029-2 et la résolution CG16 0758 l'adoptant au secrétaire de la Communauté métropolitaine de Montréal, conformément aux dispositions des articles 53.6 et 53.11.74 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);

Attendu que le 9 février 2017 la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a approuvé le règlement RCG 14-029-2 et a délivré un certificat attestant de la conformité de celui-ci au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la CMM;

Attendu que le 1er mars 2017, le règlement RCG 14-029-2 est entré en vigueur le jour de la signification par le MAMOT d'un avis favorable, puisque le règlement est conforme aux orientations gouvernementales, prévues à l'article 53.6 de la LAU;

Attendu que, selon les dispositions de l'article 53.11.4 de la LAU, le conseil d'agglomération doit adopter un document d'accompagnement à l'égard du Règlement RCG 14-029-2 qui indique la nature des modifications réglementaires à apporter aux plans et règlements d'urbanisme en concordance avec le schéma d'aménagement;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017, par sa résolution CE17 0403;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'approuver le document d'accompagnement du règlement RCG 14-029-2 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal afin de signifier à l'arrondissement de Verdun la modification qu'il devra apporter à son Règlement de zonage, le tout conformément à l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Adopté à l'unanimité.

CG17 0122

Approuver un projet de protocole d'entente par lequel la Ville de Montréal prête les services de Mme Martine Primeau à la Société du parc Jean-Drapeau pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2017, afin de continuer les travaux entamés en 2016 lors de son assignation temporaire

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2017 par sa résolution CE17 0299;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet protocole d'entente par lequel la Ville de Montréal prête les services de Mme Martine Primeau, matricule 139280000, à la Société du parc Jean-Drapeau pour une durée maximale de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2017, afin de continuer les différents mandats entamés au cours de l'année 2016;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1163423001

À 17 h 42, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

Benoît Dorais
Président de l'assemblée

Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et des résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Denis Coderre
Maire